

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/02/2019

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
52	34	39	5

Compte Rendu du Comité Syndical du 05 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois mars, à 18h30 les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de trente-quatre sur les cinquante-deux, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : **BARBOTIN** Bernard - **BARRAULT** Serge - **BELLIN** Philippe (Pouvoir de **BOUCHER** Marc) – **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André (Pouvoir de **BOCK** François) – **BOUFFARD** Patrick - **CHAPLAIN** Christian – **CHOISY** Jean-Michel - **CINQUABRE** Jean- Christophe – **COMPAGNON** Jean-Pierre - **DILLOT** Jean-François - **GIRARD** Sandra (Pouvoir de **SARDET** Gérard) – **GIRARDEAU** Jules - **GRIMAUD** James - **JEAN** Gisèle (Pouvoir de **BOURCHENIN** Michel) - **JESBERGER** Gilles - **LAMBERT** Claude - **LATU** Roland - **MAGNAN** James - **MAGNY** Fabienne - **MARTIN** Jean-Louis - **OLIVET** Jacky – **PEGUIN** Francis - **PIN** Olivier - **POIRIER** Freddy - **RENGEARD** Jean-François (Pouvoir de **TOULAT-PAILLAT** Sarah) - **RIMBAULT-HRIGAULT** Nathalie - **ROYER** Christian - **TERRANOVA** Jean-Luc – **TEXEREAU** Dominique Représente **BERTHOMME** Marie-Annick - **TEXIER** Stéphane - **THEVENNET** Roland - **THOREAU** Alain

Etaient excusés : **BERTHOMME** Marie-Annick (Représentée par Monsieur **TEXEREAU** Dominique) - **BOCK** François (Pouvoir à **BIBAUD** André) – **BOUCHER** Marc (Pouvoir à **BELLIN** Philippe) – **BOURCHENIN** Michel (Pouvoir à **JEAN** Gisèle) – **LABELLE** Alain – **POUTHIER** Alain – **ROUSSEL** Pascal – **SARDET** Gérard (Pouvoir à **GIRARD** Sandra) – **SICAULT** Ludovic – **TOULAT-PAILLAT** Sarah (Pouvoir à **RENGEARD** Jean-François)

Etaient absents : **BERTRAND** Claude – **BOIRON** William – **BOURRIAUX** Jean-Louis – **CHARGELEGUE** Jérôme – **COLLOBER** Sarah – **LACOMBE** Claudy – **MOUSSERION** Martine – **PENY** Marcel – **QUINTARD** Jacky

Administratifs : **BRANGEON** Anne - **MIRLYAZ** Manuel - **LAURIN** Pauline

Ouverture de séance : 18h50

A été élu secrétaire de séance : M. **PIN** Olivier

Après avoir remercié les membres de l'assemblée pour leurs présences, Monsieur BELLIN ouvre la séance à 18h50 et présente l'ordre du jour.

- Compte administratif 2018
- Compte de gestion 2018
- Affectation des comptes de résultats 2018
- Budget primitif 2019
- Demande de subventions
- Recrutement technicien pour accroissement temporaire d'activité
- Marché public : étude diagnostique cours d'eau, convention avec les CC Mélois en Poitou et Parthenay Gâtines
- Marché public : ouvrage de Chantemerle
- Les autorisations d'absences

- Membres du bureau
- Commission RIFSEEP
- Points sur le personnel
- Points sur les travaux et activités
- Point sur la stratégie du CTMA 2020

DELIBERATIONS

125_05032019 : Approbation du Compte administratif 2018

Le Président demande à Monsieur André BIBAUD de présenter les comptes par chapitre.

Le Président excuse la Trésorière. Il précise qu'elle a eu connaissance des comptes administratifs, du compte de gestion, de l'affectation des comptes de résultats et assure de la bonne tenue des comptes du syndicat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour l'exercice 2018.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2018.

Compte Administratif 2018

Section de fonctionnement

Dépenses :

- 011 : Charges à caractère général : **37 822.48 €**
- 012 : Charges de personnel : **247 714.14 €**
- 022 : Dépenses imprévues : **0 €**
- 042 : Transfert entre sections : **17 554.27 €**
- 65 : Autres Charges de gestion courante : **32 560.79 €**
- 66 : Charges financières : **0 €**

Recettes :

- 002 : Excédent antérieur reporté : **0 €**
- 013 : Atténuation de charges : **39 848.75 €**
- 74 : Dotations et participations : **441 091.86 €**
- 75 : Autres produits de gestion courante : **0 €**
- 76 : Autres produits financières : **1 313.41 €**
- 77 : Produits exceptionnels : **1 211.51 €**
- 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : **1 112.00 €**

Section d'investissement

Dépenses :

- 13 : Subventions d'investissement perçues : **1 112.00 €**
- 16 : Emprunts et dettes : **0 €**
- 020 : Dépenses imprévues : **0 €**
- 20 : Immobilisations incorporelles : **0 €**
- 21 : Immobilisations corporelles : **777.17 €**
- 041 : Opérations patrimoniales : **0 €**
- 45 : Comptabilité distincte rattaché : **15 738.54 €**

Recettes :

- 001 : Excédent d'investissement reporté : **0 €**
- 021 : Virement section fonctionnement : **0 €**

- 10 : Dotations de fonctionnement : **11 561.72 €**
- 13 : Subventions d'investissement : **23 062.40 €**
- 28 : Amortissement des immobilisations : **17 554.27 €**
- 041 : Opérations patrimoniales : **0 €**
- 45 : Comptabilité distincte rattaché : **0 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), **le Comité Syndical,**
- adopte le Compte Administratif 2018
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 closes.

126_05032019 : Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Président présente les affectations les comptes de gestion du Syndicat pour l'exercice 2018.

Le Président assure la bonne tenue des comptes auprès de l'assemblée et confirme la correspondance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical,
- approuve, les comptes de gestion 2018 du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

127_05032019 : Affectation des comptes de résultats 2018

Le Président présente les affectations des comptes de résultats du Syndicat pour l'exercice 2018 comme suit :

En recettes : Fonctionnement :
 Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 200 339.81 €
 Investissement :
 Compte 001 – excédent d'investissement reporté : 15 431.96 €

Affectation des résultats

	2018 sur l'exercice 2019
Investissement	
recettes (a)	52 178.39 €
dépenses (b)	17 627.71 €
résultat de l'exercice (=a-b)	34 550.68 €
résultat cumulé au 31/12/2017 (c)	- 19 118.72 €
résultat de clôture 2018 (=a-b+c)	15 431.96 €
Fonctionnement	
recettes	484 577.53 €
dépenses	335 651.68 €
résultat de l'exercice	148 925.85 €
résultat cumulé au 31/12/2017	51 413.96 €
résultat de clôture 2018	200 339.81 €
Reste à réaliser	
recettes	0.00 €
dépenses	14 220.00 €
soldes	-14 220.00 €

si solde positif = excédent de financement
 si solde négatif = besoin de financement

Budget 2019

Investissement	compte	montant
Recettes(excédent)	001	15 431.96 €
Déficit	001	
Besoin de financement	1068	
Fonctionnement	compte	montant
Recettes (excédent)	002	200 339.81 €
Déficit		

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical,
- approuve les affectations des comptes de résultats du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
pour l'exercice de 2018.**

128_05032019 : Budget Primitif 2019

Le Président présente le budget primitif par chapitre et par article en détaillant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il précise que les sections sont équilibrées entre les dépenses et les recettes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Budget primitif 2019.

Budget Primitif 2019**Section de fonctionnement****Dépenses : 648 916.81 €**

- 011 : Charges à caractère général : **122 982.77 €**
- 012 : Charges de personnel : **327 140.00 €**
- 022 : Dépenses imprévues : **18 700.00 €**
- 023 : Virement à la section d'investissement : **122 774.04 €**
- 042 : Transfert entre sections : **11 320.00 €**
- 65 : Autres Charges de gestion courante : **46 000.00 €**
- 67 : Charges exceptionnelles : **0 €**

Recettes : 648 916.81 €

- 002 : Excédent antérieur reporté : **200 339.81 €**
- 013 : Atténuation de charges : **32 045.00 €**
- 74 : Dotations et participations : **415 420.00 €**
- 76 : Autres produits financiers : **0 €**
- 77 : Produits exceptionnels : **0 €**
- 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : **1 112.00 €**

Section d'investissement**Dépenses : 390 864.00 €**

- 40 : Subventions d'investissement perçues : **1 112.00 €**
- 16 : Emprunts et dettes : **0 €**
- 020 : Dépenses imprévues : **23 000.00 €**
- 20 : Immobilisations incorporelles : **110 120.00 €**
- 21 : Immobilisations corporelles : **43 220.00 €**
- 041 : Opérations patrimoniales : **44 662.00 €**
- 45 : Comptabilité distincte rattaché : **168 750.00 €**

Recettes : 390 864.00 €001 : Excédent d'investissement reporté : **15 431.96 €**021 : Virement section fonctionnement : **122 774.04 €**10 : Dotations de fonctionnement : **0 €**13 : Subventions d'investissement : **72 588.00 €**040 : Amortissements des immobilisations : **11 320.00 €**041 : Opérations patrimoniales : **44 662.00 €**45 : Comptabilité distincte rattaché : **124 088.00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :
- adopte le Budget Primitif 2019

129_05032019 : Demande de subventions
--

Le Président demande au comité syndical de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour les projets de travaux de restauration suivants :

Commune	lieu dit	cours d'eau	Compartiment, action	linéaire	cout	Agence de l'eau	Département	Syndicat
Pressac	Chardat	Le Clain	lit mineur, diversification d'habitat	870	5 000	2 500	1 500	1 000
Brux	La Raffinière	La Bouleure	lit mineur, restauration de cours d'eau	670	15 000	7 500	4 500	3 000
Couhé	Abbaye de Valence	La Dive	lit mineur, restauration de cours d'eau	1050	15 750	7 875	4 725	3 150
Iteuil	Grand Gast	Aigne	lit mineur, restauration de cours d'eau	100	1 500	750	450	300
Iteuil	Aigne	Aigne	lit mineur, restauration de cours d'eau	350	8 000	4 000	2 400	1 600
		Le Clain amont	berges et ripisylves, abreuvoir	4	3 000	1 500	900	600
		Le Clain amont	berges et ripisylves, plantation	1000	2 000	1 000	600	400
St Martin l'Ars		Le Clain	lit majeur, Reconnexion	15 000 m ²	1 000	500	300	200
Mauprévoir		Le Payroux	lit majeur, reprofilage reconnexion	1 500 m ²	2 500	1 250	750	500
	Gué Blanchard	Le Clain	continuité écologique	80	9 000	4 500	2 700	1 800
	Passage à gué	Le Clain	continuité écologique	20	5 000	2 500	1 500	1 000
	Gué de la Loube	La Dive	continuité écologique	20	10 000	5 000	3 000	2 000
	Seuil de Comenjard	Le Clain	continuité écologique	100	10 000	5 000	3 000	2 000
Iteuil	Aigne	Aigne	continuité écologique	80	2 000	1 000	600	400
Château Larcher	Châtillon	Clouère	continuité écologique		30 000	15 000	9 000	6 000
St Martin l'Ars	Des Tours	Clouère	continuité écologique		15 000	7 500	4 500	3 000
Brion	Baudinières	Clouère	continuité écologique		15 000	7 500	4 500	3 000
Château Larcher	Bourg	Clouère	continuité écologique		4 000	2 000	1 200	800
Marnay	Béroute	Clouère	continuité écologique		15 000	7 500	4 500	3 000
				travaux	168 750	84 375	50 625	33 750

Il précise que ces projets sont inscrits dans la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) sur le Clain et sur la DIG Clouère. Il rappelle que les projets ont été abordés lors du débat d'orientation budgétaire (cf. rapport d'orientation budgétaire)

Une demande de subvention sera faite pour la Jussie (surveillance et arrachage), le coût estimé pour 2019 est de 24 274.06€. Le Syndicat pourra faire une demande à la Région pour obtenir une subvention de 4 854.81€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- autorise, le Président à signer les demandes de subventions relatives aux projets de restauration.

130_05032019 : Recrutement d'un technicien pour accroissement temporaire d'activité

Le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes des articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1987 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires.

Le Président explique qu'il y a besoin de recruter pour mener les projets programmés : plusieurs études à suivre, 18 projets de travaux à mener sur le terrain en plus des affaires générales et le CTMA Clain en 2020.

Par conséquent, le Président propose au Comité Syndical de recruter un technicien pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois. Afin de répondre aux besoins ainsi explicités et permettre le bon fonctionnement des services publics communaux comme mentionné ci-dessous

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-Autorise, le Président à recruter un technicien,

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade,

-Autorise en conséquence le Président à signer le contrat de recrutement,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

-Autorise, le Président à solliciter les subventions pour cette activité.

131_05032019 : Marché public : étude diagnostique cours d'eau, convention avec les CC Mellois en Poitou et Parthenay Gâtines

Le Président expose au comité syndical le besoin de faire une étude diagnostique de cours d'eau sur la partie amont du Clain, le ruisseau d'Aigne et quelques affluents du Clain sur Vivonne. Il précise qu'il n'y a pas de diagnostic complet sur ces cours d'eau. Le diagnostic est indispensable pour savoir quels sont les travaux de restauration à faire et permet d'obtenir des subventions.

Il ajoute que la Dive de Couhé en Deux Sèvres et la Vonne en Deux Sèvres n'ont pas été diagnostiquées. Il a été proposé aux Communautés de Communes du Mellois en Poitou et de Parthenay Gâtines de participer.
Principaux éléments du marché :

Linéaire de cours d'eau : env. 200 km

coût prévu : 45 000€

Subventions : 80 %

Participation Syndicat : env. 2 300 € sur le HT (récupération de la TVA en 2021-2022)

Délai : 1,5 an

Résultats attendus : connaître les cours d'eau et déterminer les travaux à effectuer, permet d'obtenir des subventions sur les travaux.

Le Président présente la démarche, il s'agit d'un groupement de commande, avec une convention entre les partenaires pour cadrer l'ensemble. Il précise que le marché public se situe en dessous des seuils d'un appel d'offre et qu'il s'agit d'une procédure adaptée. Les plis seront étudiés par le bureau du Syndicat et les représentants des communautés de communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Autorise, le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de Parthenay Gâtines et Le Mellois en Poitou,
- Autorise, le Président à lancer un marché public à procédure adaptée concernant une étude diagnostique sur les cours d'eau concernés,
- Autorise, le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, des Conseils Départementaux de la Charente, des Deux Sèvres et de la Vienne,
- Autorise, le bureau du Syndicat à ouvrir les plis et à décider de la meilleure proposition avec un représentant des communautés de communes concernées.

132_05032019 : Marché public : ouvrage de Chantemerle

Le Président présente l'ouvrage de Chantemerle à Couhé comme étant un ouvrage en très mauvais état.

Il souligne que toutes les compétences sont concernées à défaut d'avis contraire : entretien de l'ouvrage (lié aux communes), GEMA pour la continuité écologique et PI. Sur cette dernière compétence, la zone d'inondation en amont est très importante et à défaut de connaissance sur son rôle sur la prévention des inondations, elle est considérée comme élément de prévention

La pelle constitue un enjeu pour les usages en amont :

- Eau potable (station à 500 m en amont)
- Irrigation (joue sur le niveau de la nappe de Brejeuil)
- Environnemental (**continuité écologique**, frayère à brochet l'une des plus importantes du département, zone humide, ZNIEFF)
- Social-Paysage (chemin de promenade au bord de la Dive très pratiqué)

La problématique de continuité écologique s'inscrit également dans ce contexte. L'ouvrage nécessite une étude pour déterminer comment le remettre en état et assurer la continuité.

Principaux éléments du marché :

1 ouvrage
Coût prévu : 15 000€
Subventions : 80 %
Participation Syndicat : env. 3 000€
Délai : 9 mois

Résultats attendus : avoir les plans de masses de l'ouvrage à réaliser, une concertation avec les acteurs locaux, un montant estimatif des travaux à réaliser

Le Président propose au comité syndical de lancer une étude sur cet ouvrage compte tenu des enjeux et de l'ingénierie nécessaire. Il propose de constituer un comité de pilotage avec les différents acteurs concernés notamment des habitants de la commune. Il précise que des personnes souhaiteraient une passerelle, mais que le Syndicat ne prendra pas en charge cet équipement. Cependant l'étude devra en tenir compte à terme, au cas où.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Autorise, le Président à lancer un marché public à procédure adaptée concernant une étude sur l'ouvrage de Chantemerle,
- Autorise, le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental de la Vienne,
- Autorise, le bureau du Syndicat à ouvrir les plis et à décider de la meilleure proposition (à déterminer : ouverture des plis et prise de décision avec comité de pilotage concerné)

Commentaires :

Monsieur POIRIER demande si cette étude est dans le cadre d'une DIG et si cela correspond à de l'entretien courant. Il ne faudrait pas que cela pose un problème juridique dans les travaux à venir. Il s'interroge sur les enjeux et les conséquences sur l'impact du PPI (programme pluriannuel d'investissements).

Madame MAGNY appuie cette observation en ouvrant le débat sur d'autres ouvrages dans le même cas et notamment les ouvrages Hors GEMAPI. Le Président rappelle que c'est une étude et qu'il n'y a pas d'intervention à ce jour. Madame MAGNY répond que c'est une étude quand même.

Monsieur MIRLYAZ ajoute que les trois collègues sont concernés sauf avis contraire. Il précise qu'il y a un lien entre l'amont et l'aval, qu'il n'y a pas d'engagement du syndicat. Monsieur POIRIER rappelle qu'avec une DIG on sait où l'on va. Madame MAGNY dit que c'est le problème avec un ouvrage qui tombe. (Note : une DIG est un programme sur cinq ans).

Monsieur PIN propose de rattacher l'ouvrage à une nouvelle DIG en fonction de décision d'investir ou pas.

Le Président expose le cas de Châtillon qui fait l'objet d'une étude complémentaire et que les travaux sont prévus pour 2020. Il rappelle à nouveau qu'une étude n'engage pas le syndicat.

Madame BRANGEON souligne que l'ouvrage est un obstacle à la continuité écologique. Cela est une priorité que de la rétablir.

133_05032019 : Les autorisations d'absences
--

Le Président expose au comité syndical que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisation d'absences pour les agents publics.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées par délibération.

Le Président propose, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous dès à présent.

Nature de l'évènement	Durée proposées
Mariages ou PACS:	
- de l'agent	5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1 jour
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou conjoint	1 jour
Décès, obsèques ou maladie très grave:	
- du conjoint (concubin pacsé)	5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5 jours
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jour
- d'un frère, d'une sœur	1 jour
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	1 jour
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) de l'épreuve ainsi que la veille des écrits
- Don du sang	Le temps du don
- Déménagement du fonctionnaire	1 jour

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :
-Adopte, les propositions ci-dessus

134_05032019 : Membres du bureau

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur le nombre de membres pour composer le bureau conformément aux statuts du syndicat (article 12). Il propose que le bureau soit composé de 16 membres dont cinq vice-présidents et lui-même.

Les membres du bureau déjà élus sont Monsieur Philippe BELLIN, Madame Gisèle JEAN, Monsieur Olivier PIN, Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur André BIBAUD, Madame Sandra GIRARD, Madame Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, Madame Fabienne MAGNY, Madame Martine MOUSSERION, Monsieur Patrick BOUFFARD, Monsieur Bernard BARBOTIN, Monsieur Stéphane TEXIER, Monsieur Alain LABELLE, Monsieur James MAGNAN.

Le Président propose au comité syndical la candidature de Monsieur Jean-Luc TERRANOVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :
-Accepte, que Monsieur Jean-Luc TERRANOVA complète le bureau

135_05032019 : Commission RIFSEEP

Le syndicat doit mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le Président souhaite constituer une commission pour faire un état des lieux et faire des propositions. Ce travail sera présenté au Comité Technique pour avis puis présenté au comité syndical pour délibérer.

Le Président demande aux élus intéressés de s'annoncer pour former cette commission. Madame JEAN Gisèle et Monsieur TERRANOVA Jean-Luc se propose pour faire partie de la commission. Monsieur BELLIN Philippe étant président est intégré à la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :
Désigne, Madame JEAN Gisèle, Monsieur BELLIN Philippe et Monsieur TERRANOVA Jean-Luc pour constituer la commission RIFSEEP.

Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée s'il y avait d'autres questions, constatant avec le Conseil que l'ordre du jour était épuisé, il clôt l'assemblée.

La séance est close à 20h30.

Documents fournis lors de la réunion :

- Document de travail pour le Comité Syndical du 05/03/2019,
- Compte administratif 2018,
- Budget Primitif 2019,
- L'affectation des comptes de résultats 2018.